

16 sep 2011 -12:22

Appartient à [Conseil des ministres du 16 septembre 2011](#)

Mobilité et Transports

Interopérabilité du système ferroviaire

Interopérabilité du système ferroviaire

Sur proposition de MM. Yves Leterme, Premier ministre, et Etienne Schouppe, secrétaire d'Etat à la Mobilité, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal modifiant la loi du 26 janvier 2010 relative à l'interopérabilité du système ferroviaire au sein de la Communauté européenne.

Ce projet vise à transposer en droit belge la directive 2011/18/UE de la Commission du 1er mars 2011 modifiant les annexes II, V et VI de la directive 2008/57/CE du Parlement européen et du Conseil relative à l'interopérabilité du système ferroviaire au sein de la Communauté. Le projet modifie donc les annexes II, V et VI de la loi du 26 janvier 2010.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe